

**Traduction non officielle
de l'original allemand**

DR. WERNER WENGER 1)
DR. JÜRIG PLATTNER
DR. PETER MOSIMANN
STEPHAN CUENI 1)
PROF. DR. GERHARD SCHMID
DR. DIETER GRÄNICHNER 1)
KARL WÜTHRICH
YVES MEILI
FILIPPO TH. BECK, M.C.J.
DR. FRITZ ROTHENBÜHLER
DR. BERNHARD HEUSLER
DR. ALEXANDER GUTMANS, LL.M. 1)
PETER SAHLI 2) 9) 10)
DR. THOMAS WETZEL 5)
DR. MARC RUSSENBERGER
DR. MARC NATER, LL.M.
ALAIN LACHAPPELLE 7) 10)
BRIGITTE UMBACH-SPAHN, LL.M.
ROLAND MATHYS, LL.M.
MARTIN SOHM 5)
DR. CHRISTOPH ZIMMERLI, LL.M.
DR. PHILIPPE NORDMANN, LL.M.
PD DR. PETER REETZ 5)
DR. RETO VONZUN, LL.M.
SUZANNE ECKERT
DR. DAVID DUSSEY
AYESHA CURMALLY 1) 4)
CORNELIA WEISSKOPF-GANZ
DR. STEPHAN KESSELBACH
DR. MAURICE COURVOISIER, LL.M.
CRISTINA SOLO DE ZALDÍVAR
DANIEL TOBLER 2) 10)
DR. ROLAND BURKHALTER
PETER ENDERLI 9) 10)
DR. OLIVER KÜNZLER
ANDREA SPÄTH
THOMAS SCHÄR, LL.M.
DR. GAUDENZ SCHWITTER
KARIN GRAF, LL.M.
NICOLÁS ARIAS 7) 8) 10)
VIVIANE GEHRI-BURKHARDT
LUDWIG FURGER 8) 10)
MILENA MÜNSTER BURGER, LL.M.
PLACIDUS PLATTNER
ROBERT FRHR. VON ROSEN 3)
STEFAN BOSSART
MARCO KAMBER
JÖRG HÜCHTING 7) 10)
DR. MICHAEL ISLER
FRANZISKA RHINER
VANESSA SCHMIDT, LL.M.
ANNETTE DALCHER
DOMINIK LEIMGRUBER
MANUEL MOHLER
STEFAN FINK
SAMUEL LIEBERHERR
SIMON KOHLER
MICHAEL GRIMM
MARCO BORSARI, LL.M.
NICOLE BOSSHARD
REGULA SCHRANER
CHRISTOPH ZOGG
EVA SCHULD
CÉCILE MATTER
SARAH HILBER
PASCAL STOLL
ANDREA KORMANN 2) 10)
NINA HAGMANN
BENJAMIN SUTER
KONSULENTEN
PROF. DR. FELIX UHLMANN, LL.M.
PROF. DR. MARC-ANDRÉ RENOLD
DR. JÜRIG RIEBEN
STEPHAN WERTHMÜLLER 7) 10)

Recommandé

Aux créanciers de SAirLines AG
en liquidation concordataire

Küsnacht, octobre 2011

**SAirLines AG en liquidation concordataire;
Circulaire n° 15**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous informer, ci-après, sur le dépôt du complément n° 1 à l'état de collocation ainsi que sur le versement d'un deuxième acompte comme suit:

I. DÉPÔT DU COMPLÉMENT N° 1 À L'ÉTAT DE COLLOCATION

Dans la procédure concordataire de SAirLines AG, l'état de collocation a été mis à la disposition des créanciers en juillet 2006 en vue de sa consultation. Depuis, trois créanciers ont annoncé ultérieurement des créances qui ont pu être jugées dans l'intervalle. C'est pourquoi un complément n° 1 à l'état de collocation a été déposé.

Le complément n° 1 à l'état de collocation peut être consulté par les créanciers du 5 au 25 octobre 2011 dans les bureaux du collicondateur, Me Karl Wüthrich, chez Wenger Plattner, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht. Les créanciers sont priés de bien vouloir annoncer leur visite à l'avance auprès de Christian Rysler au +41 43 222 38 00.

Les actions en contestation du complément n° 1 à l'état de collocation doivent être introduites devant le Tribunal unique du district de Zurich, Wengistrasse 30, case postale, 8026 Zurich en charge de l'instruction, dans les 20 jours à compter de la publication du dépôt dans la Feuille officielle suisse du commerce en date du 5 octobre 2011, c'est-à-dire au plus tard le 25 octobre 2011 (date du cachet d'un bureau de poste suisse). En l'absence de contestation, le complément n° 1 à l'état de collocation est exécutoire.

II. 2^E ACOMPTE

1. Généralités

En mai 2007, un premier acompte a été versé aux créanciers de SAirLines AG. 100% du montant de la créance ont alors été versés aux créanciers dont les créances ont été admises et bénéficiant d'un droit de priorité sur les actifs de S Air Relations AG et de S Air Services AG ainsi qu'aux créanciers disposant de créances privilégiées. Sur les créances admises et bénéficiant d'un droit de priorité sur les actifs de S Air Logistics AG, un dividende de 5,5% a pu autrefois être versé. Pour les créances admises de troisième classe, celui-ci s'élevait à 4,8%.

En raison de la situation financière actuelle de SAirLines AG et de l'apurement avancé de l'état de collocation, les colliqudateurs et la commission des créanciers ont décidé de procéder au versement d'un deuxième acompte dans la procédure concordataire de SAirLines AG.

La situation actuelle des liquidités dans la masse concordataire de SAirLines AG permet de verser un deuxième acompte de 94,5% aux créanciers bénéficiant d'un droit de priorité sur les actifs de S Air Logistics AG et un acompte de 2,6% aux créanciers disposant de créances admises de troisième classe.

Les préparatifs en vue de ce deuxième versement ont pu être achevés dans l'intervalle. En annexe à la présente circulaire, vous

trouverez l'avis spécial correspondant, ainsi que des informations détaillées sur le déroulement dudit versement.

2. Dépôt du tableau de distribution provisoire pour le versement du deuxième acompte en vue de sa consultation par les créanciers

Le tableau de distribution provisoire pour le versement du deuxième acompte peut être consulté par les créanciers du 5 au 17 octobre 2011 dans les bureaux du coliquidateur, Me Karl Wüthrich, chez Wenger Plattner, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht. Les créanciers sont priés de bien vouloir annoncer leur visite à l'avance auprès de Christian Rysler au +41 43 222 38 00.

Les recours contre le tableau de distribution provisoire doivent être introduits dans les 10 jours à compter du début du dépôt, c'est-à-dire au plus tard le 17 octobre 2011 (date du cachet d'un bureau de poste suisse), devant le Tribunal de district de Zurich, Autorité de surveillance en matière de poursuite et de faillite, Wengistrasse 30, case postale, 8026 Zurich. En l'absence d'action récursoire, le deuxième acompte sera versé selon les modalités prévues par le tableau de distribution provisoire.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

SAirLines AG en liquidation concordataire

Les liquidateurs

Karl Wüthrich

Roger Giroud

Annexes: Etat de liquidation de SAirLines AG en liquidation concordataire au 31 août 2011

Présentation de la procédure de collocation de SAirLines AG en liquidation concordataire

www.liquidator-swissair.ch

Hotline SAirLines AG

en liquidation concordataire

Deutsch: +41-43-222-38-30

Français: +41-43-222-38-40

English: +41-43-222-38-50

ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 AOÛT 2011

	Total	S Air Logistics AG	SAirLines (S Air Services et S Air Relations incl)
	CHF	CHF	CHF
ACTIFS			
Liquidités			
UBS SA CHF	8'268	-	8'268
UBS SA USD	209'472	-	209'472
Credit Suisse	143'100	-	143'100
ZKB CHF	564'460'691	93'388'591	471'072'100
ZKB USD	73'862	13'662	60'200
Total des liquidités	564'895'393	93'402'253	471'493'140
Positions de liquidation			
Débiteurs concordataires	101'207	16'406	84'801
Avance sur frais de justice	515'600	-	515'600
Répartition en suspens des comptes bloqués et du produit résultant de la vente de Swissport, Restorama, RailGourmet, Gate Gourmet et Nuance	49'842'201		49'842'201
Créances sur des tiers	2'663'148	40'002	2'623'146
Participations, titres	54'960'006	-	54'960'006
Prétentions en matière de responsabilité	p.m.	p.m.	p.m.
Prétentions révocatoires	p.m.	-	p.m.
Total des positions de liquidation	108'082'162	56'408	108'025'754
TOTAL DES ACTIFS	672'977'555	93'458'661	579'518'894
PASSIFS			
Dettes de la masse			
Créanciers concordataires	366'989	150'000	216'989
Provision pour part coûts salaires "Close Down Team"	-	-	-
Provision pour frais de liquidation	6'232'500	1'870'000	4'362'500
Provision pour frais de liquidation	340'559'446	4'048'051	336'511'395
Total des dettes de la masse	347'158'935	6'068'051	341'090'884
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES	325'818'620	87'390'610	238'428'010

Vue d'ensemble de l'état de la procédure de collocation

Catégorie	Annoncées		dans la procédure de collocation				Dividende concordataire				
	CHF		Reconnues	Action intentée	Décision en suspens	Contestées	1er acompte	Dividende future		Total	
	CHF		CHF	CHF	CHF	CHF		minimal	maximal	min.	max.
Garanties par gage	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droit de priorité sur la masse de S Air Logistics AG	83'906'150.39		362'601.33	-	73'600'922.14	9'942'626.92	5.5%	94.5%	94.5%	100%	100%
Droit de priorité sur la masse de S Air Relations AG	242'320'720.60		4'292'146.45	-	102'672'464.78	135'356'109.37	100%	-	-	100%	100%
Droit de priorité sur la masse de S Air Services AG	44'748'165.51		4'439'788.42	-	40'194'187.91	114'189.18	100%	-	-	100%	100%
1 ^{ère} classe	91'709'000.29		-	-	-	91'709'000.29	100%	-	-	100%	100%
2 ^{ème} classe	6'767.50		6'767.50	-	-	-	100%	-	-	100%	100%
3 ^{ème} classe ¹⁾	65'471'365'318.57		852'670'454.74	977'561'332.40	2'995'112'590.13	60'646'020'941.30	4.8%	5.3%	15.5%	10.1%	20.3%
Total	65'934'056'122.86		861'771'758.44	977'561'332.40	3'211'580'164.96	60'883'142'867.06					

¹⁾ Dans le cadre de ce calcul, il a été tenu compte à 50% des créances différées de 3^{ème} classe.